

## 2018\_CT2\_554

**OBJET : Développement économique et emploi - Commerce et artisanat - Approbation d'avenants aux conventions au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) sur la commune de Lambesc**

---

Le 29 novembre 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 23 novembre 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe - BALDO Edouard - BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude - GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot - MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane - POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules - TAULAN Francis – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales**

: ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – AMAROCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – BACHI Abbassia donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BENKACI Moussa donne pouvoir à BONTHOUX Odile – CIOT Jean-David donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques - DELAVET Christian donne pouvoir à JOUVE Mireille – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – FILIPPI Claude donne pouvoir à BURLE Christian – FREGEAC Olivier donne pouvoir à MERCIER Arnaud – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GERARD Jacky donne pouvoir à RAMOND Bernard – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – PELLENC Roger donne pouvoir à DAGORNE Robert – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à PAOLI Stéphane – RENAUDIN Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à BUCCI Dominique

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : ALBERT Guy – AMIEL Michel – AUGEY Dominique – BORELLI Christian – CANAL Jean-Louis – CRISTIANI Georges – DI CARO Sylvaine – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Philippe de SAINTDO** donne lecture du rapport ci-joint.

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Développement économique et emploi**

**Commerce et artisanat**

■ Séance du 29 novembre 2018

**05\_6\_02**

■ **Approbation d'avenants aux conventions au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) sur la commune de Lambesc**

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le 18 novembre 2014, le Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique et la Secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire ont adressé à la Communauté du Pays d'Aix la décision d'attribution de subvention du FISAC de Lambesc pour la première tranche.

Dès lors deux conventions au titre du FISAC avaient été conclues avec le plan de financement correspondant, une liant la CPA avec l'État et l'autre liant la CPA avec la commune de Lambesc et l'association des commerçants et artisans de Lambesc « Lambesc Village Commerçant ».

Aujourd'hui il est demandé d'approuver deux avenants. Un avenant à la convention qui lie la Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix avec l'État et un avenant à la convention qui lie la Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix avec la commune de Lambesc et l'association des commerçants « Lambesc Village Commerçant ».

L'objet de ces deux avenants est le même. D'une part prolonger la durée du FISAC jusqu'au 31 décembre 2019 et d'autre part modifier le contenu de deux actions sans pour autant modifier le plan de financement prévisionnel.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2015\_B046 du Bureau communautaire de la CPA du 29 janvier 2015, approuvant les conventions au titre du FISAC sur la commune de Lambesc – Tranche 1 ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Économique, Emploi et Agriculture du 13 novembre 2018.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvés les deux avenants n°1 aux conventions FISAC.

**Article 2 :**

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer les avenants annexés et tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

AVENANT N°1 A LA CONVENTION  
OPERATION COLLECTIVE AU TITRE DU FISAC

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX  
« COMMUNE DE LAMBESC / 1<sup>ère</sup> Tranche »

**ENTRE**

L'État représenté par :

le Préfet du département des Bouches-du-Rhône,

Le Directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, par  
délégation du préfet de département,

d'une part,

**ET**

La Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix, représentée par le Président du Territoire du  
Pays d'Aix, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, ou son représentant, agissant conformément à la délibération n°  
du Conseil de Territoire du 29 novembre 2018

d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

**PRÉAMBULE :**

La commune de Lambesc est située sur le massif de la chaîne de Trevarresse, à une vingtaine  
de kilomètres d'Aix-en-Provence. Sa position sur la D7 lui confère une bonne desserte  
routière au carrefour de nombreux lieux touristiques.

Lors du dernier recensement de 2010, la commune de Lambesc comptait 9.400 habitants.  
Située dans le bassin de vie des Chaînes de Côtes de Trevarresse, la ville a connu ces dernières  
années une forte progression démographique puisque depuis le recensement de 1999 la Ville  
a accueilli près de 1.800 habitants supplémentaires : ¼ d'apport de population en plus.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20181129-2018\_CT2\_554-  
DE  
Date de télétransmission : 11/12/2018  
Date de réception préfecture : 11/12/2018

Toutefois, la sous-représentation des jeunes actifs et l'importance d'actifs travaillant hors de la commune (plus de la moitié) nécessitent de mener une politique offensive pour capter la clientèle qui aura tendance à consommer sur le trajet domicile-travail. (Lambesc/Aix ou Lambesc/Salon)

Par ailleurs, en 2009, la Ville de Lambesc a remporté le concours régional Eco Maires qui la place ville pilote en matière de développement durable.

134 commerces et services relativement diversifiés (recensement 2009 CCIMP) sont recensés sur la commune contre 122 en 2006. Il est noté une certaine progression du tissu de proximité.

L'organisation commerciale de la commune s'articule autour de quatre pôles commerciaux :

- le centre ville qui regroupe plus de la moitié des activités,
- un centre commercial autour de Carrefour Contact (12 commerces et services),
- une galerie commerciale autour d'Eco Marché (2 commerces et services),
- la zone d'activités de la Bertoire avec 40 activités recensées dont le supermarché Hyper Casino

Avec 201 entreprises artisanales, Lambesc représente près de 3,4% des entreprises artisanales de la CPA. Légèrement supérieur à la représentation communautaire et départementale, le secteur du bâtiment regroupe près de la moitié des entreprises artisanales de la commune (89 entreprises). La maçonnerie est particulièrement bien représentée sur la commune avec 4,5% des entreprises (contre 1,2% sur la CPA).

Globalement, l'activité artisanale de la commune engendre un potentiel de plus de 380 emplois (soit 1,9 emplois/entreprise).

La zone de chalandise de l'appareil commercial de Lambesc est majoritairement communale. En revanche, l'arrivée d'une nouvelle population sur la commune a participé à l'économie locale de la ville : augmentation des entreprises exerçant dans le secteur de l'hygiène et soins à la personne et du bâtiment et des services. Néanmoins, l'appareil commercial répond avant tout à une demande de proximité regroupant les communes de Lambesc et de Saint-Cannat.

Les actions engagées ou prévues par la Municipalité pour favoriser le commerce de proximité sont nombreuses :

- Réhabilitation du centre ancien
- Propreté du village (travail en concert avec la CPA et la collecte des déchets recyclables)
- Création d'une zone bleue (expérimentation sur une année)
- Création d'un numéro vert « Allo Mairie »
- Travail sur une meilleure signalétique.

Le présent avenant n°1 a pour objet de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2019 et de modifier l'action n°6 « La parade des vilains » par « La boutique éphémère d'artisans d'art », et l'action n°12 « Les petits messages des 10 travaux de LVC » par « Les disques de stationnement logotypés », sans modifier le budget prévisionnel.

**ARTICLE 1 : Programme d'actions**

L'avenant n°1 vient modifier l'action initiale n°6 « La parade des vilains » par « La boutique éphémère d'artisans d'art », et l'action n°12 « Les petits messages des 10 travaux de LVC » par « Les disques de stationnement logotypés », sans modifier le budget prévisionnel.

Les actions sont détaillées dans les fiches actions ci-jointes.

## Fiche action N°6 : Boutique éphémère d'artisans d'art

### Animation centre village en travaux

#### **Objectif :**

- Promouvoir l'activité du commerce lambescain et maintien de sa dynamique durant les travaux de V.R.D. de sa rue commerçante principale : la Rue Grande
- Permettre à l'association « Lambesc Commerces » de communiquer, de mieux se faire connaître, de fidéliser et augmenter le nombre de ses adhérents, par l'animation mensuelle sur 12 mois glissants d'une « Boutique éphémère d'artisans d'art »

#### **Rappel de l'action :**

- Animation de l'épicentre du village durant la période de travaux importants, notamment de sa rue commerçante principale.
- Mise en avant d'artisans du Pays d'Aix et de leur savoir-faire
- Communication importante : institutionnelle (P.Q.R., radio...) et réseaux sociaux. Être capable de créer un buzz mensuel
- « Boutique vitrine » pour Lambesc Commerces : téléviseur grand écran diffusant en boucle la nouvelle identité de l'association des commerçants à travers des vidéos.
- Animation le mercredi pour les enfants par une découverte pratique des métiers d'art : susciter des vocations...

#### **Plan de financement prévisionnel :**

	Pourcentage	Montant
Association des commerçants	5,00%	3 285 €
AMP Métropole Pays d'Aix	90,44%	59 419 €
FISAC	4,56%	2 996 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>100%</b>	<b>65 700 €</b>

**Maîtrise d'ouvrage :** AMP Métropole Pays d'Aix.

**Planning de l'opération :** (Janvier 2019 – Décembre 2019)

Pour cette action plusieurs axes seront développés :

- Test d'une « Boutique dédiée aux artisans d'art » dans un village
- Contrebalancer des travaux lourds dans la rue commerçante principale du village.
- Positionner « Lambesc Commerces » comme un acteur dynamique et économique significatif du village.

**Coût détaillé de l'opération :**

Conception et création de 4 banderoles	3 000 €
Aménagement du lieu : enseigne, grand écran, mobilier	10 000 €
Communication institutionnelle (affichage 4 X 3)et réseaux sociaux (12 fois par an)	38 700 €
« Inauguration mensuelle » : presse, édition de plaquettes envoyées avec le magazine mairie (11 fois)	12 000 €
Animation pour les enfants (11 fois par an)	2 000 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>65 700 €</b>

## Fiche action N°12 : FOURNITURE DE DISQUES DE STATIONNEMENT LOGOTYPES : « Lambesc Commerces »

### Objectif :

- Promouvoir la nouvelle identité de l'association à travers des disques de stationnement aux noms et logos de : « Lambesc Commerces ».
- Permettre à l'association « Lambesc Commerces » de communiquer, de mieux se faire connaître, de fidéliser et augmenter le nombre de ses adhérents, au travers d'un objet utilisé quotidiennement par les automobilistes.
- Montrer que les commerçants soutiennent l'initiative municipale des stationnements gratuits temporairement.

### Rappel de l'action :

- Fidéliser les adhérents de « Lambesc Commerces » et en attirer de nouveaux : en distribuant des disques de stationnement
- Distribution à grande échelle (au niveau de la commune) de disques de stationnement aux noms et logo de l'association.
- Adhésion à l'action municipale de politique de stationnements gratuits temporaires.

### Plan de financement prévisionnel :

	Pourcentage	Montant
Association des commerçants	5,00%	258 €
AMP Métropole Pays d'Aix	72,50%	3 741 €
FISAC	22,50%	1 161 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>100%</b>	<b>5 160 €</b>

**Maîtrise d'ouvrage :** AMP Métropole Pays d'Aix.

**Planning de l'opération :** (Avril 2019 – Mai 2019)

Pour cette action plusieurs axes seront développés :

- Montrer la nouvelle identité visuelle de « Lambesc Commerces ».
- Offrir aux Lambescains un objet utile.
- Soutenir la politique de la commune en matière d'offre de stationnement gratuit temporaire.
- Positionner « Lambesc Commerces » comme un acteur dynamique et économique significatif du village.

### Coût détaillé de l'opération :

Fourniture de 5 000 disques de stationnement logotypés : « Lambesc Commerces »	5 160 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>5 160 €</b>

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20181129-2018_CT2_554- DE Date de télétransmission : 11/12/2018 Date de réception préfecture : 11/12/2018
---

**ARTICLE 2 : Durée de la convention**

La convention initiale était effective à la signature et est conclue pour la durée de la tranche 1.

La durée ne devait en tout état de cause dépasser 3 ans à compter de la date de notification de la décision FISAC à son bénéficiaire, soit le 18 novembre 2014, conformément aux dispositions de l'article 9, 1er alinéa du décret susvisé du 30 décembre 2008.

Toute modification ou prorogation au-delà de 3 ans de la convention initiale devant faire l'objet d'un avenant, le présent avenant n°1 vient prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2019.

**ARTICLE 3 : Dénonciation et résiliation de la convention**

Les parties concernées se réservent la faculté de dénoncer la présente convention, à tout moment, pour tout motif d'intérêt général, après un préavis de 3 mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 4 : Règlement des différends**

En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour parvenir à un règlement à l'amiable dudit litige. En cas d'échec de la conciliation, le différend sera porté devant le Tribunal Administratif compétent.

Fait à Aix-en-Provence, le

*Conformément à la délibération n°  
du Conseil de Territoire du 29 novembre 2018*

Le Président du Territoire du Pays d'Aix  
Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Maryse JOISSAINS MASINI

Monsieur le Préfet du Département des Bouches-  
du-Rhône ou son représentant légal

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20181129-2018_CT2_554- DE Date de télétransmission : 11/12/2018 Date de réception préfecture : 11/12/2018
---

AVENANT N°1 A LA CONVENTION  
OPERATION COLLECTIVE AU TITRE DU FISAC

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX  
« COMMUNE DE LAMBESC / 1<sup>ère</sup> Tranche »

**ENTRE**

La Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix représentée par le Président du Territoire du Pays d'Aix, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, ou son représentant, agissant conformément à la délibération n° du Conseil de Territoire du 29 novembre 2018

**ET**

La Commune de Lambesc, membre de la Communauté du Pays d'Aix, représentée par son Maire, Monsieur Bernard RAMOND, agissant conformément à la délibération du Conseil Municipal n°.....du .....

L'association des commerçants de Lambesc « Lambesc Village Commerçant », représentée par son Président, Monsieur Guy VERCASSON,

d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

**PRÉAMBULE :**

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la Communauté du Pays d'Aix a en charge, depuis le 20 juillet 2001, la mise en œuvre du dispositif FISAC sur l'ensemble de son territoire.

Ainsi, dès 2010, la Communauté du Pays d'Aix, en partenariat avec la commune de Lambesc et l'association des commerçants a élaboré un programme d'actions visant à renforcer l'attractivité économique du centre ville.

Un dossier de demande de subvention au titre du FISAC a été déposé le 10 mai 2012 auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) PACA.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20181129-2018\_CT2\_554-  
DE  
Date de télétransmission : 11/12/2018  
Date de réception préfecture : 11/12/2018

La décision n°2014-0306 du 18 novembre 2014 attribuée à la Communauté du Pays d'Aix une subvention de 30 164 € pour la première tranche de l'opération urbaine sur la commune de Lambesc. Une convention entre la Communauté du Pays d'Aix et l'Etat avait fixé les modalités de versement des subventions FISAC à la Communauté du Pays d'Aix.

Le présent avenant n°1 a pour objet de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2019 et de modifier l'action n°6 « La parade des vilains » par « La boutique éphémère d'artisans d'art », et l'action n°12 « Les petits messages des 10 travaux de LVC » par « Les disques de stationnement logotypés », sans modifier le budget prévisionnel.

#### **ARTICLE 1 : Programme d'actions**

Le présent avenant n°1 vient modifier l'action initiale n°6 « La parade des vilains » par « La boutique éphémère d'artisans d'art », et l'action n°12 « Les petits messages des 10 travaux de LVC » par « Les disques de stationnement logotypés », sans modifier le budget prévisionnel.

Les actions sont détaillées dans les fiches actions ci-jointes.

## Fiche action N°6 : Boutique éphémère d'artisans d'art

### Animation centre village en travaux

#### Objectif :

- Promouvoir l'activité du commerce lambescain et maintien de sa dynamique durant les travaux de V.R.D. de sa rue commerçante principale : la Rue Grande
- Permettre à l'association « Lambesc Commerces » de communiquer, de mieux se faire connaître, de fidéliser et augmenter le nombre de ses adhérents, par l'animation mensuelle sur 12 mois glissants d'une « Boutique éphémère d'artisans d'art »

#### Rappel de l'action :

- Animation de l'épicentre du village durant la période de travaux importants, notamment de sa rue commerçante principale.
- Mise en avant d'artisans du Pays d'Aix et de leur savoir-faire
- Communication importante : institutionnelle (P.Q.R., radio...) et réseaux sociaux. Être capable de créer un buzz mensuel
- « Boutique vitrine » pour Lambesc Commerces : téléviseur grand écran diffusant en boucle la nouvelle identité de l'association des commerçants à travers des vidéos.
- Animation le mercredi pour les enfants par une découverte pratique des métiers d'art : susciter des vocations...

#### Plan de financement prévisionnel :

	Pourcentage	Montant
Association des commerçants	5,00%	3 285 €
AMP Métropole Pays d'Aix	90,44%	59 419 €
FISAC	4,56%	2 996 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>100%</b>	<b>65 700 €</b>

**Maîtrise d'ouvrage :** AMP Métropole Pays d'Aix.

**Planning de l'opération :** (Janvier 2019 – Décembre 2019)

Pour cette action plusieurs axes seront développés :

- Test d'une « Boutique dédiée aux artisans d'art » dans un village
- Contrebalancer des travaux lourds dans la rue commerçante principale du village.
- Positionner « Lambesc Commerces » comme un acteur dynamique et économique significatif du village.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20181129-2018\_CT2\_554-  
DE  
Date de télétransmission : 11/12/2018  
Date de réception préfecture : 11/12/2018

**Coût détaillé de l'opération :**

Conception et création de 4 banderoles	3 000 €
Aménagement du lieu : enseigne, grand écran, mobilier	10 000 €
Communication institutionnelle (affichage 4 X 3)et réseaux sociaux (12 fois par an)	38 700 €
« Inauguration mensuelle » : presse, édition de plaquettes envoyées avec le magazine mairie (11 fois)	12 000 €
Animation pour les enfants (11 fois par an)	2 000 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>65 700 €</b>

## Fiche action N°12 : FOURNITURE DE DISQUES DE STATIONNEMENT LOGOTYPES : « Lambesc Commerces »

### Objectif :

- Promouvoir la nouvelle identité de l'association à travers des disques de stationnement aux noms et logos de : « Lambesc Commerces ».
- Permettre à l'association « Lambesc Commerces » de communiquer, de mieux se faire connaître, de fidéliser et augmenter le nombre de ses adhérents, au travers d'un objet utilisé quotidiennement par les automobilistes.
- Montrer que les commerçants soutiennent l'initiative municipale des stationnements gratuits temporairement.

### Rappel de l'action :

- Fidéliser les adhérents de « Lambesc Commerces » et en attirer de nouveaux : en distribuant des disques de stationnement
- Distribution à grande échelle (au niveau de la commune) de disques de stationnement aux noms et logo de l'association.
- Adhésion à l'action municipale de politique de stationnements gratuits temporaires.

### Plan de financement prévisionnel :

	Pourcentage	Montant
Association des commerçants	5,00%	258 €
AMP Métropole Pays d'Aix	72,50%	3 741 €
FISAC	22,50%	1 161 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>100%</b>	<b>5 160 €</b>

**Maîtrise d'ouvrage :** AMP Métropole Pays d'Aix.

**Planning de l'opération :** (Avril 2019 – Mai 2019)

Pour cette action plusieurs axes seront développés :

- Montrer la nouvelle identité visuelle de « Lambesc Commerces ».
- Offrir aux Lambescains un objet utile.
- Soutenir la politique de la commune en matière d'offre de stationnement gratuit temporaire.
- Positionner « Lambesc Commerces » comme un acteur dynamique et économique significatif du village.

### Coût détaillé de l'opération :

Fourniture de 5 000 disques de stationnement logotypés : « Lambesc Commerces »	5 160 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>5 160 €</b>

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20181129-2018_CT2_554- DE Date de télétransmission : 11/12/2018 Date de réception préfecture : 11/12/2018
---



**OBJET : Développement économique et emploi - Commerce et artisanat - Approbation d'avenants aux conventions au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) sur la commune de Lambesc**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	69
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35
Pour	0
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**



Signé, le **07 DEC. 2018**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20181129-2018\_CT2\_554-  
DE  
Date de télétransmission : 11/12/2018  
Date de réception préfecture : 11/12/2018